



# AVIS PUBLIC

## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

Prenez avis qu'à sa séance ordinaire du 12 mars 2024, à 19 h 30, à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine, le Conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b>Demande 2024-008</b>	Requérant :	Nancy Ashton
	Numéro de lot :	6 061 756
	Adresse civique :	<b>301, rue Saint-Joseph</b>
	Nature et effet de la demande :	<p>La demande de dérogation mineure est présentée afin d'autoriser, lors de l'agrandissement du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un pourcentage d'ouverture respectif de 11,8 %, 22,5 % et 28,5 % pour 3 différentes façades; et</li><li>- Une distance de 0,60 mètre entre l'allée de stationnement et ligne de lot avant.</li></ul> <p>Le <i>Règlement de zonage numéro 2019-342</i> prescrit, à l'article 5.36, un minimum de 40 % de façade vitrée et à l'article 12.18, une distance minimale de deux (2) mètres entre l'allée de stationnement et la ligne de lot avant.</p> <p>L'autorisation de la demande aurait donc pour effet de permettre un pourcentage de surface vitrée inférieur respectivement de 28,2 %, 17,5 % et 11,5 % et une distance entre l'allée de stationnement et ligne de lot avant inférieure de 1,4 mètre à la norme prescrite.</p>

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Sainte-Martine, le 23 février 2024.

Joanie Ouellet  
Directrice des affaires juridiques et contractuelles  
Greffière adjointe